



CTSGS 18/02/2019

C'est la première séance de ce comité nouvelle mouture, qui doit traiter des directions DIROP, DSM, DCSC, DSI, et DSO. Pour mémoire, les comités techniques se saisissent des "*problèmes d'organisation et de fonctionnement des services, [et] ainsi des questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences des agents*".

Organisation du comité

Les documents préparatoires, soit n'ont pas été fournis, soit l'ont été pour la plupart très tardivement, et certains le matin même de la réunion (commençant à 09h30). Il nous aura été par ailleurs impossible d'avoir un ordre du jour "à jour" pour commencer les discussions.

Le Président du Comité indique que les différents directeurs n'ont pas toujours le temps de fournir les documents dans les temps, en raison des plannings très serrés.

Les effets de bord des réductions d'effectifs des différentes directions sur les postes qui assuraient auparavant ce "lien" avec les OS se font sentir.

Si l'on peut comprendre que les charges de travail pèsent sur les différentes directions, en revanche, dans ces conditions, si les représentants du personnel ne peuvent étudier les questions en amont, ce sont l'essence et l'intérêt de ce comité qui sont remis en question.

Conséquence : les RP demandent unanimement que soient traités uniquement les points de l'ordre du jour pour lesquels les documents ont été fournis, et en temps et en heure.

Enfin, nous avons le regret de noter que la participation de l'ensemble des directeurs à tous les CTSGS est remise en cause par le Président de séance. Le PDG avait indiqué que l'intérêt de faire un gros CT 'Métiers' était de permettre des discussions transverses, et que les différents directeurs devaient y être présents systématiquement. Tout en restant pragmatiques, cette participation systématique doit selon nous être visée.

Point sur la réorganisation en cours au CMS

Transfert de la supervision du CMS à DSI/SPV

Il est prévu un transfert d'une partie des activités de pupitrage informatique du CMS vers Toulouse. Les délais sont contraints car les effectifs du CMS ne permettent pas de "passer l'été".

Il y a 10 'missions' à transférer. Le travail de transfert a déjà été fait pour l'une d'entre elle, les 9 autres restent pendantes. L'objectif est d'avoir fixé l'organisation de travail en mai, pour former les agents de la DSI en juin, et d'avoir un fonctionnement opérationnel avant les congés d'été.

Selon DSI/D, les effectifs sont suffisants et les pannes peu fréquentes, donc, hormis la surveillance, les interventions ne seront pas très fréquentes (à confirmer avec le déploiement prochain du nouveau système Archipel v3). DSI/D reconnaît toutefois que les nouveautés s'accumulent pour les pupitreurs de la DSI et qu'il peut être difficile de les assimiler dans des temps restreints, d'autant que les formations ne sont pas facilement insérables dans le planning.

Les formations de la dernière réorganisation de DSI/SPV ne sont pas encore terminées et l'intégration des tâches de DIROP/MOP est toujours en cours.

Mise en place d'une astreinte technique

En lien avec le point précédent, la suppression des 4 postes de pupitrage à Lannion implique une nouvelle organisation du travail côté CMS avec une mise en astreinte les jours non travaillés (WE, fériés, JRTT), pour permettre une interventions sur place en cas de besoin. Cette astreinte s'ajoutera à l'astreinte de direction : 1/4 des agents du CMS tourneront sur ces deux astreintes (11 en astreinte sur 44 au total). La question est posée de savoir si le cumul de ces deux astreintes est pleinement justifié : la direction répond par l'affirmative, « *compte tenu des plages d'astreinte et des attributions différentes* ».

Les agents seront indemnisés en utilisant tant bien que mal les textes actuels (qui ne prévoient pas une astreinte uniquement de jour par exemple), reste à définir comment exactement. Le sujet est traité au sein du GT "temps de travail".

Transfert des postes PROD/ABD à TSR/TTI

Il s'agit de 2 postes d'administrateur système qui se trouvent historiquement dans l'équipe PROD et non à TTI. Les 2 postes sont actuellement vacants, malgré des ouvertures en CAP.

Une fiche de poste de transfert des activités de PROD/ABD vers TSR/TTI dans le cadre de cette réorganisation est soumise au vote. La fiche de poste n'est pas aboutie. On s'abstient.

Plus globalement, au CMS, ce transfert vient renforcer l'inquiétude de voir les tâches progressivement être transférées vers Toulouse et, à terme, de voir le centre fermé.

DIROP/D ou CMS/D ne peuvent lever cette incertitude mais indiquent que ce n'est pas actuellement envisagé, que le centre est bien présent au niveau local, national et international et que les projets de développement sont nombreux avec des recrutements en CDD, thèse et post-doc en cours. Toutefois, l'Instance de Concertation Locale est boycottée par les RP depuis plusieurs mois et la journée de grève récente a été suivie à 60%, témoignant le niveau d'inquiétude des agents.

Requalifications

Un point sur les requalifications de postes TSM en ITM a été demandé par des OS.

Une liste des postes requalifiés a été fourni et discuté au dernier CTEP (mais elle n'a pas été fournie au CTSGS). Les postes sont de nouveau listés par les différents directeurs.

Les questions se posent : sur quels critères ont été choisis ces postes ? Quand les agents seront-ils informés si leur poste est requalifié ?

On comprend que le choix en fonction des critères n'a pas été unique, mais a dépendu de chaque directeur. Par ailleurs, il est des équipes aux postes équivalents où l'ensemble des postes ne seront pas requalifiés. Dans certains cas, cela sera le premier qui passera IT qui pourra profiter du poste requalifié, dans d'autres, il semble que c'est un agent particulier qui est visé par la direction, et donc c'est son poste spécifique qui est visé.

En résumé, il faudra que l'administration informe les agents au plus vite, et de la manière la plus précise possible sur les étapes à venir et les critères de choix. Sinon, cette réforme qui doit permettre une évolution de carrière favorable à beaucoup de TSM pourrait être aussi source de beaucoup de rancœurs et de conflits.

Transfert des postes à DSI/DEV

Des difficultés et souffrances remontent de certains agents concernés par cette centralisation des postes de développement vers DSI/DEV. Il est demandé à DSI/D d'étudier ces problèmes. Le temps imparti ne permet pas d'aller plus avant sur le sujet.

Prochain CTSG : lundi 8 avril 2019